



Doc. 15020
29 janvier 2020

Cas signalés de prisonniers politiques en Azerbaïdjan

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.4.3, remplacer les mots:

«prochaines élections législatives» par le mot: «élections».

Note explicative

L'amendement vise à veiller à ce que M. Ilgar Mammadov, M. Anar Mammadli et tout autre ancien prisonnier politique puissent s'inscrire et se présenter à n'importe quelle élection. Cet amendement garantirait qu'ils ne soient pas injustement exclus des processus politiques et électoraux locaux, législatifs et présidentiels à venir.

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
ARSLAN Sibel, Suisse, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC

1. 2020 - Première partie de session

